

Droit de garde le père ne s'occupe pas de mon fils

Par Jordy12, le 03/10/2014 à 22:56

Bonjour,

Voilà je m'adresse à vous afin d'avoir des conseils sur ma situation.

Je suis une jeune et heureuse maman d'un bebe de 10 mois et en couple depuis bientôt 11 ans, mais aujourd'hui il est question de séparation dans mon couple. Nous nous entendons plus depuis un moment. Bref ma situation amoureuse n'existe plus.

Le père de mon fils ne s'occupe absolument pas de mon fils : que ce soit pour les changes, les repas, les jeux, le coucher, les câlins Il ne s'en occupe que très rarement et si il doit s'en occuper il s'impatiente très vite. Il peux être vulgaire quand mon fils pleure ou bouge quand il l'a dans les bras. Il passe tout son temps à jouer aux jeux vidéo. Il est addict à ce genre de choses. Il ne s'occupe pas non plus de l'entretien de la maison, ni des papiers enfin il s'occupe que de sa petite personne.

Voilà je voudrais entamer une procédure (nous ne sommes pas marié) pour avoir la garde exclusive de mon fils. Mais j'ai peur qu'il réclame une garde partagé. (Il en serait capable pour m'embêter, il me l'a fait comprendre)

Je sais qu'il n'est pas capable de s'occuper de lui tout seul sur du long terme. Je pense qu'il laisserait mon fils à ses parents pour être tranquille pour jouer.

Ai je mes chances d'avoir la garde de mon fils pleins temps. Pensez qu'il pourrait avoir la garde partagé? Comment puis je prouver à un juge tout ce que j'avance.

Merci de votre aide.